

PROCÈS-VERBAL

Séance du 28 avril 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce vingt-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq à dix-sept heures quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil de la Ville Serge Bonin, Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du vice-président du conseil Jeannot Demers.

Est absent : le président du conseil de la Ville Michel Patry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV2486

Ouverture de la séance

Le vice-président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV2487

Mot de bienvenue du président du conseil

Le vice-président du conseil prend la parole.

CV2488

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 28 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2489

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2490

Lévis rend hommage à ses bénévoles

ATTENDU QUE la Ville de Lévis souhaite souligner la *Semaine de l'action des bénévoles* qui se tient du 27 avril au 3 mai 2025 ;

ATTENDU QUE la Ville reconnait l'engagement, la générosité de leur temps et la contribution exceptionnelle des bénévoles lévisiens à faire de notre communauté un milieu de vie habité par des valeurs d'entraide et de coopération ;

ATTENDU QUE la Ville tient à souligner l'apport inestimable de quelque 14 500 bénévoles sur notre territoire, qui appuient jour après jour les 224 organismes de Lévis afin qu'elles puissent continuer leur mission à aider les personnes dans le besoin ;

ATTENDU QUE par leur dévouement et leur dynamisme, les bénévoles animent la vie communautaire, sportive, culturelle et sociale de notre ville et qu'ils contribuent à améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyennes ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De reconnaître l'apport inestimable des bénévoles de Lévis à notre communauté, afin d'en faire une collectivité inclusive et respectueuse des différences.

Adoptée à l'unanimité

CV2491

Félicitations aux Chevaliers de Lévis pour une saison remarquable et une performance historique à la *Coupe Telus 2025*

ATTENDU QUE les Chevaliers de Lévis, équipe de hockey M18 AAA, représentent la Ville de Lévis avec fierté, passion et détermination ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Lévis ont connu une saison 2024-2025 extraordinaire, enregistrant une fiche de 59 victoires, une seule défaite en temps réglementaire et cinq revers en surtemps ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Lévis ont, au passage, remporté leur quatrième *Challenge CCM*, le titre de champions de la saison régulière de la Ligue de développement du hockey M18 AAA du Québec ;

ATTENDU QUE le 8 avril 2025, les Chevaliers de Lévis ont remporté la prestigieuse *Coupe Jimmy-Ferrari*, symbole de la suprématie dans la Ligue de hockey M18 AAA du Québec, réalisant cet exploit pour la première fois en 20 ans ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Lévis se sont distingués par leur performance exceptionnelle lors de la *Coupe Telus 2025*, le championnat canadien national de hockey M18 AAA, en atteignant pour la première fois de leur histoire la finale ;

ATTENDU QUE leur participation, couronnée par une médaille d'argent, à cet événement prestigieux, témoigne de leur talent, de leur discipline et de leur esprit d'équipe hors du commun ;

ATTENDU QUE les succès des Chevaliers de Lévis contribuent au rayonnement de la Ville de Lévis sur les scènes sportives provinciale et nationale, tout en inspirant la jeunesse lévisienne à poursuivre ses rêves avec ardeur et persévérance ;

ATTENDU QUE l'ensemble des joueurs, du personnel d'entraîneur et les bénévoles méritent l'admiration et les félicitations de la communauté lévisienne pour leurs efforts constants et leur engagement exemplaire ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter chaleureusement les Chevaliers de Lévis pour leur saison exceptionnelle, leur conquête de la *Coupe Jimmy-Ferrari 2025* et leur participation méritoire à la *Coupe Telus 2025*, et de souligner leur contribution exceptionnelle au prestige sportif de Lévis.

De transmettre officiellement la présente résolution aux Chevaliers de Lévis, à leur organisation, ainsi qu'aux médias locaux pour en assurer la large diffusion.

Adoptée à l'unanimité

CV2492

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 20 personnes assistent à la séance. Une personne prend la parole.

CV2493

Période de questions transmises électroniquement

Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV2494

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 14 avril 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 14 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2495

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 8 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 avril 2025 est déposé.

CV2496

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024

Document d'aide à la décision [TMD-2025-019](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2497

Convention de subvention dans le cadre du programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2024-2025 à intervenir avec la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et mandat au directeur général

Document d'aide à la décision [DG-2025-008-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2114;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure la convention de subvention dans le cadre du programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2024-2025 à intervenir avec la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, pour le projet d'activité de partage des pratiques novatrices de Nantes métropole et co-construction avec les équipes de la Ville, telle que jointe à la fiche de prise de décision DG-2025-008-R-1, d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de mandater le directeur général afin de mettre en œuvre ce projet.

Adoptée à l'unanimité

CV2498

Renouvellement de la convention collective du groupe des cols blancs à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927

Document d'aide à la décision [GCH-2025-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2116;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De renouveler la convention collective du groupe des cols blancs, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028, à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-028, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2499

Ajustement de structure à la Direction des finances et de la trésorerie (volet trésorerie)

Document d'aide à la décision [GCH-2025-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2120;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'autoriser l'ajustement de structure à la Direction des finances et de la trésorerie (volet trésorerie), tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2025-030, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis tels que présentés à cette fiche de prise de décision et à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

CV2500

Ajustement de structure à la Direction des finances et de la trésorerie (volet évaluation)

Document d'aide à la décision [GCH-2025-031](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2121;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'autoriser l'ajustement de structure à la Direction des finances et de la trésorerie (volet évaluation), tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2025-031, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis tels que présentés à cette fiche de prise de décision et à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

CV2501

Autorisation du *Demi-marathon de Lévis* sur le territoire de la ville pour les éditions 2025 et 2026 et entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique relative au *Demi-marathon de Lévis* pour les éditions 2025-2026 à intervenir avec la Corporation événements course de Québec

Document d'aide à la décision [DEV-2025-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2100;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'autoriser la tenue du *Demi-marathon de Lévis* sur le territoire de la ville pour les éditions 2025 et 2026 selon le parcours décrit à la fiche de prise de décision DEV-2025-009.

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique relative au *Demi-marathon de Lévis* pour les éditions 2025-2026 à intervenir avec la Corporation événements course de Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-009, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2502

Demande au programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains concernant le prolongement d'une piste cyclable dans l'emprise de la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-007-R-1](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de

la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 15 août 2022 au 27 novembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville transmet au ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2090;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que David Boudreault, Directeur général adjoint – développement durable, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CV2503

Remerciements à Gilles Bertrand

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-008-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2096;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De remercier Gilles Bertrand pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme, de souligner sa contribution en matière d'urbanisme et d'architecture ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV2504

Abrogation de la résolution CV2223 « Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif de toponymie »

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2097;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'abroger la résolution CV2223 « Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif de toponymie », par souci de clarté sur la durée du mandat d'un membre de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV2505

Appui à la Société de transport de Lévis dans le cadre des consultations sur la nouvelle formule du partage du fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Document d'aide à la décision [TMD-2025-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2106;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'appuyer la Société de transport de Lévis dans le dépôt de son mémoire sur la nouvelle formule de partage du fonds des contributions des automobilistes au transport en commun.

De demander au gouvernement du Québec de procéder aux modifications réglementaires proposées dans le document de consultation, pour permettre au gouvernement de mettre un terme à cette iniquité et soutenir la mise en place des conditions nécessaires au financement du transport en commun et de poursuivre avec plus de prévisibilité le développement de la Société de transport de Lévis.

De réitérer la demande faite par la Société de transport de Lévis au gouvernement pour le versement des compensations pour les années 2022, 2023 et 2024, soit la reconduction du décret 584-2002 pour chacune des trois dernières années.

Adoptée à l'unanimité

CV2506

Autorisation de signataires pour la permission d'occupation du lot 3 202 389 du cadastre du Québec avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de réaménagement d'un tronçon du ruisseau Cantin, relatif au projet de transport collectif du boulevard Guillaume-Couture

Document d'aide à la décision [TMD-2025-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2107;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'autoriser le Directeur général adjoint-développement durable et le Directeur des Transports et de la mobilité durable à signer tout document nécessaire en lien avec la permission d'occupation du lot 3 202 389 du cadastre du Québec avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de réaménagement d'un tronçon du ruisseau Cantin, relatif au projet de transport collectif du boulevard Guillaume-Couture.

Adoptée à l'unanimité

CV2507

Approbation de la résolution 2025-037 modifiant le Règlement 134-4 lié aux titres de transport de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2108;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver la résolution 2025-037 modifiant le règlement 134 lié aux titres de transport de la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV2508

Nomination d'une représentante des usagères et usagers des services de transport en commun au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2110;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De nommer Marjorie Guay, à titre de représentante des usagères et usagers des services de transport en commun au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, pour un mandat d'une durée de quatre ans, tel qu'il est recommandé par la résolution numéro 2025-034, adoptée par cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV2509

Approbation du Règlement 192 sur les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2111;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'approuver le Règlement 192 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-021.

Adoptée à l'unanimité

CV2510

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Coopérative de services Rive-Sud (immeuble situé au 730, route du Président-Kennedy, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2025-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2085;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Coopérative de services Rive-Sud concernant son immeuble situé au 730, route du Président-Kennedy, Lévis (Québec) G6C 1E2, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV2511

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par La passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale (immeuble situé au 3288, avenue des Églises, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2025-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2086;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par La passerelle, groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale, concernant son immeuble situé au 3288, avenue des Églises, Lévis (Québec) G6X 1W3, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV2512

Seconde option de renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées intervenue avec la Ville de Québec

Document d'aide à la décision [APP-2025-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2102;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'exercer la seconde option de renouvellement d'un an de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées intervenue avec la Ville de Québec, attribuée par la résolution CV-2023-03-86, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV2513

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue William-Tremblay (lot 2 436 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2105;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'identifier une partie de l'assiette de la rue William-Tremblay (secteur Lévis), correspondant au lot 2 436 018 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur les plans joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-017, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV2514

Entente concernant la création et l'exploitation de témoignages clients à intervenir avec Microsoft Canada

Document d'aide à la décision [COM-2025-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2113;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente concernant la création et l'exploitation de témoignages clients à intervenir avec Microsoft Canada, telle que jointe à la fiche de prise de décision COM-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2515

Prononcé de la décision relative à la révision de la décision du comité de démolition concernant le 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-025](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 30 septembre 2024 liée à cette demande de démolition ;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 3 février 2025 ;

ATTENDU les arguments présentés dans le cadre de cette audition ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2118;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De confirmer la décision du comité de démolition rendue le 30 septembre 2024, par sa résolution DEM-2024-00-11, telle que jointe à la fiche de prise de décision GRE-2025-025, pour la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le vice-président appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Turner et le maire votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en défaveur de la proposition.

Le vice-président déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV2516

Crédit additionnel concernant la disposition de véhicules et d'équipements pour l'encan pour l'année 2025

Document d'aide à la décision [DEI-TP-2025-001](#)

ATTENDU QUE les équipements ou véhicules ont été identifiés en surplus, désuets ou hors d'usage ;

ATTENDU QUE les services de la Direction de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales du gouvernement du Québec ou des entreprises privées reconnues par la Ville pour la disposition de biens ont été retenus pour la disposition de ces équipements ou véhicules ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2094;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser un crédit additionnel au budget de fonctionnement de la Direction de l'entretien des infrastructures à des fins de réinvestissement en achat d'équipements ou des dépenses en immobilisation pour l'année 2025 du montant équivalent aux sommes reçues dans le cadre de la disposition de ces équipements ou véhicules.

Adoptée à l'unanimité

CV2517

Financement afférent à des recommandations du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2083;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'affecter un montant de 230 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-005.

Adoptée à l'unanimité

CV2518

***Adhésion à la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté : Renverser la tendance, un devoir collectif*, autorisation de signature et promotion des principes et orientations de la déclaration**

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-017](#)

ATTENDU QUE la Ville a adopté une politique de développement social et communautaire, dont les objectifs sont de favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tout âge et de toute condition, de favoriser le développement d'une communauté inclusive et solidaire, d'un tissu social fort ainsi que de réduire les effets des inégalités sociales et économiques;

ATTENDU QUE l'itinérance constitue un enjeu sociétal, exacerbé notamment par la pauvreté, les inégalités sociales croissantes et la pénurie de logements sociaux abordables répondant aux besoins des citoyennes et des citoyens;

ATTENDU QUE la Ville fait face à une augmentation des situations d'itinérance visibles et cachées, nécessitant des interventions adaptées et concertées entre les différents acteurs institutionnels, municipaux et communautaires;

ATTENDU QUE la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté : Renverser la tendance, un devoir collectif* vise à assurer le respect des droits fondamentaux, notamment l'accès au logement, à un revenu décent et à des services adaptés, tout en mettant fin aux pratiques discriminatoires et en favorisant des solutions durables et respectueuses mettant de l'avant la prévention et l'accompagnement des personnes en situation ou à risque d'itinérance favorisant la réinsertion sociale;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance d'une approche globale, inclusive et concertée pour lutter contre l'itinérance, en s'appuyant sur la collaboration intersectorielle et la participation des personnes concernées notamment mise en place dans les derniers mois grâce à la démarche consultative liée au futur livrable du plan d'action concerté en matière d'itinérance;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à soutenir les organismes et initiatives communautaires venant en aide aux personnes en situation de vulnérabilité grâce notamment à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire de la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2095;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Que la Ville adhère officiellement à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté : Renverser la tendance, un devoir collectif*, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-017.

D'autoriser la Direction de la vie communautaire à signer électroniquement, au nom de la Ville, la déclaration disponible sur le site web du Réseau solidarité itinérance du Québec.

De s'engager à promouvoir les principes et orientations de la déclaration commune sur son territoire, notamment dans l'élaboration de son plan d'action concerté en matière d'itinérance et de cohabitation sociale.

Adoptée à l'unanimité

CV2519

Financement afférent aux recommandations du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision DVC-DIR-2025-008

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2115;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'autoriser le financement du montant maximum indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-008, à même le fond de la réserve financière du comité des services de proximité, au bénéfice de l'organisme indiqué à cette fiche de prise de décision, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'autoriser le financement du montant maximum indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-008, à même le fond de la réserve financière du comité des services de proximité, pour les fins et aux conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV2520

Reconnaissance de l'organisme Hockey Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-009-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2119;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De reconnaître Hockey Lévis, dans la catégorie partenaire pour les organismes reconnus en sports et plein air.

Adoptée à l'unanimité

CV2521

Avis de motion du Règlement RV3532 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 (délégation de certains pouvoirs au comité exécutif et ajustements à la permission de subdéléguer certains pouvoirs à des fonctionnaires et employées ou employés) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [GRE-2024-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3532 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-036.

Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements et une reformulation du texte du règlement, ainsi que de déléguer certains pouvoirs au comité exécutif

et d'apporter des ajustements à la permission accordée au comité exécutif de subdéléguer certains pouvoirs à des fonctionnaires et employés ou employées.

CV2522

Avis de motion du Règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (intégration de l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages*) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-009.

Ce règlement a pour objet d'assurer la conformité du schéma d'aménagement et de développement à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages*.

CV2523

Adoption du Projet de règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (intégration de l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages*), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande d'avis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et assemblée de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2098 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-009.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-009.

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis

sur le Projet de règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-009.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2524

Avis de motion du Règlement RV3533 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications concernant certaines dispositions (exemple : hauteur maximale en étages et marges de recul arrière minimales) de plusieurs zones situées dans l'arrondissement de Desjardins) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-033](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3533 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-033.

Ce règlement a pour objet de :

- Créer les zones :
 - M2469 à même une partie des zones M2463 et M2465;
 - M2479 à même une partie des zones M2465 et M2513;
 - M2481 à même une partie des zones M2463 et M2464;
 - M2531 à même une partie de la zone M2513;
 - M2537 à même une partie de la zone M2515;
 - M2551 à même une partie de la zone M2515;
 - M2557 à même une partie des zones M2508 et M2515;
 - M2559 à même une partie des zones M2515, M2532 et M2558;
 - M2582 à même une partie des zones M2520, M2562 et 2558;
 - M2583 à même une partie de la zone M2532;
- Pour chacune des zones créées, prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables et plus spécifiquement pour les zones :
 - M2469, M2479, M2537 et M2551 limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2481, M2531, M2559 et M2582 limiter à 18 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2557, limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2583, limiter à 18 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - Agrandir la zone M2153 à même une partie de la zone M2515;
- Supprimer la grille des spécifications afférentes aux zones M2463,

M2464, M2465, M2508, M2513, M2515, M2520, M2532, M2558 et M2562, ces zones ayant été supprimées par la création des zones M2469, M2479, M2481, M2531, M2537, M2551, M2557, M2559, M2582 et M2583;

- De faire certains ajustements au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de refléter la création et la suppression de zones;
- Modifier la grille des spécifications afférente aux zones :
 - M2466 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - H2468 de façon à limiter à 4 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2437 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2556 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2563, H2565 et M2566 de façon à limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2567 de façon à limiter à 6 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2564, M2580 et M2581 de façon à limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisé.

CV2525

Adoption du Projet de règlement RV3533 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications concernant certaines dispositions (exemple : hauteur maximale en étages et marges de recul arrière minimales) de plusieurs zones situées dans l'arrondissement de Desjardins) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2098 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-033.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2526

Adoption du Règlement RV3521 modifiant le Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-003](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3521 modifiant le Règlement 2024-34-66 sur les matières résiduelles a pour objet de procéder à plusieurs modifications au Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles afin de prévoir la collecte du plastique d'ensilage, la fréquence du service de collecte, des dispositions en matière de responsabilité de la Ville et d'octroyer des pouvoirs d'inspection à divers fonctionnaires de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2075 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV3521 modifiant le Règlement 2024-34-66 sur les matières résiduelles, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-003.

Adoptée à l'unanimité

CV2527

Adoption du Règlement RV3528 abrogeant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-039](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3528 abrogeant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne a pour objet d'abroger le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2074 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV3528 abrogeant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-039.

Adoptée à l'unanimité

CV2528

Adoption du Règlement RV3530 fixant pour l'année 2025 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

Document d'aide à la décision [DEV-2025-017](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3530 fixant pour l'année 2025 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a pour objet de fixer, pour l'année 2025, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2063 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV3530 fixant pour l'année 2025 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-017.

Adoptée à l'unanimité

CV2529

Adoption du Règlement RV3526 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2025-016](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3526 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2050 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV3526 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-016.

Adoptée à l'unanimité

CV2530

Adoption du Règlement RV3529 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-012](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3529 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues du Rail, Pamphile-Roi, Visitation, du Mont-Marie, Thibault, Leblond, Saint-Thomas et Sainte-Hélène, ainsi que dans le stationnement public municipal de la rue Joseph-Paquet ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2098 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV3529 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-012.

Adoptée à l'unanimité

CV2531

Période d'intervention du maire

Le maire ne prend pas la parole.

CV2532

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV2533

Félicitations dans le cadre de la réalisation et de l'inauguration du Centre culturel Michel Lessard

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le personnel de la Ville ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation et l'inauguration du Centre culturel Michel Lessard, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2534

Félicitations au Service d'entraide de Pintendre

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Service d'entraide de Pintendre pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'édition 2025 du brunch-bénéfice, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2535

Période d'intervention du maire

Le maire ne prend pas la parole.

CV2536

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 21, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Caroline Asselin, greffière adjointe et
assistante-greffière

Michel Patry, président du conseil